

AVANT-PREMIÈRE

LE SNDGCT⁽¹⁾ PRÉSENTERA À SON 76^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE INÉDITE

« STATUTS, COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS TERRITORIAUX EN EUROPE »

À l'occasion de son 76^{ème} Congrès National qui se déroulera du 13 au 15 octobre prochains à Antibes (06), le SNDGCT⁽¹⁾ présentera en avant-première les résultats de l'étude « Statuts, Compétences et Responsabilités des Dirigeants Territoriaux en Europe ». Elle fera l'objet d'une publication fin 2016 et d'une présentation au Congrès de l'UDITE au Portugal en novembre 2016. **Ambitieux et inédit de par la participation de dix-sept pays européens**, ce projet est **né de l'initiative de la délégation du SNDGCT** lors de la Conférence européenne qui s'est déroulée à Strasbourg les 17 et 18 Janvier 2008. Elle réunissait les représentants des pays membres du Conseil de l'Europe, sur le thème « Exécutif élu et dirigeant territorial : un binôme à l'équilibre fragile ».

Engagé depuis plus de soixante ans dans la fonction publique et le management territorial, le SNDGCT avait pour souhait de réaliser **une analyse comparative approfondie du positionnement du dirigeant territorial dans les pays européens, à la confluence de la sphère politique et administrative**. Cette étude apporte une réelle valeur ajoutée aux analyses déjà entreprises.

Pensée dans un esprit collaboratif, elle a pour volonté d'enrichir les savoirs des praticiens territoriaux, dont au premier chef les DGS, mais également ceux des professionnels de la gestion locale, des universitaires et des étudiants qui sollicitent périodiquement les organisations professionnelles dans leurs recherches.

■ 17 PAYS EUROPÉENS ONT PARTICIPÉ !

S'appuyant sur un large champ de comparaison, l'analyse traite de dix-sept pays européens répartis entre l'Europe du Nord, l'Europe du Sud et les pays de l'Est⁽²⁾. Son objectif est de comparer les identités institutionnelles des directeurs généraux des administrations locales à travers :

- les cadres normatifs qui définissent la fonction,
- les identités professionnelles, leurs attributions et leurs compétences,
- la dimension stratégique de la fonction : dimension managériale et rapport au politique.

■ LES PRINCIPES DE LA MÉTHODOLOGIE

Le SNDGCT, initiateur de cette étude avec l'UDITE⁽³⁾, a invité le GRALE⁽⁴⁾ puis EUROPA⁽⁵⁾ à s'associer aux recherches. Le CNFPT/INET⁽⁶⁾ les a également rejoints ponctuellement. Les délais importants de réalisation de l'étude ont finalement conduit à un partenariat de travail entre le SNDGCT et EUROPA pour l'analyse des résultats de l'enquête et la rédaction de l'étude finale entreprise par MARION CHABASSIER, Docteur en droit public à l'Université de Limoges. Depuis son commencement, **le projet associe praticiens territoriaux et universitaires** afin de renforcer la qualité de l'étude.

Des instances de suivi ont été mises en place sous l'égide de l'UDITE et du SNDGCT, représenté par DIDIER DURAFFOURG et BENOIT HANNART qui ont assuré depuis l'origine la coordination et le secrétariat du projet, avec le renfort final d'ELISABETH MOISY.

Chacun des dix-sept pays participant à l'étude a reçu **un questionnaire** d'une vingtaine de questions⁽⁷⁾. Afin que les résultats soient les plus complets et précis possibles, une deuxième série de questions leur a été adressée. Chaque pays a été incité à associer les réseaux universitaires pour enrichir les contributions. Après de riches échanges, échelonnés sur plusieurs années, l'année 2015 a été consacrée à la rédaction de l'étude, ponctuée de réunions de travail.

Afin que l'étude conserve sa pertinence dans un contexte d'évolutions rapides de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et de l'environnement normatif et professionnel des dirigeants territoriaux en Europe, **des procédures de mise à jour des contenus** seront programmées avec le réseau du SNDGCT et de l'UDITE.

STÉPHANE PINTRE
PRÉSIDENT DU SNDGCT

(1) Le **SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité. www.congres-sndg.info

(2) Belgique, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Tchéquie, Royaume-Uni, Pologne, Allemagne, Suède, Slovaquie, Malte et Roumanie.

(3) Union des Dirigeants Territoriaux de l'Europe.

(4) Groupement universitaire pour l'administration locale en Europe attaché au CNRS.

(5) Entretiens universitaires réguliers pour l'administration en Europe attaché à l'Université de Limoges.

(6) Centre National de la Fonction Publique Territoriale / Institut National des Études Territoriales.

(7) Exemples : Quels sont les champs d'intervention et d'exercice des compétences du dirigeant territorial ? Quelles sont les modalités et la clarté de répartition de l'exercice des compétences entre l'exécutif élu et le dirigeant territorial ? Existe-t-il un réseau professionnel organisé par type d'administration locale ou régionale ? Y a-t-il eu des évolutions notables ces dernières années pour la fonction de dirigeant territorial ?